

BPJEPS APT

« ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS »

Hérouville-Saint-Clair
du 25 juin 2018
au 13 décembre 2019

EN COURS D'HABILITATION
CALENDRIER PREVISIONNEL

A NOTER

Sélections : à déterminer

Positionnement : 25 juin 2018

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

à déterminer

DURÉE

900 heures : 600h en centre de formation et 300h minimum sur un terrain professionnel.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 8 à 20 stagiaires.

TARIF : 6550€ / 6525€

RENSEIGNEMENTS

A partir de juillet 2017, pour obtenir un devis ou un dossier d'inscription, s'adresser au secrétariat des CEMEA DE NORMANDIE
02.31.86.14.11
contact.caen@cemea-normandie.fr

Le **BPJEPS** est un diplôme d'Etat homologué au **niveau IV** délivré par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et la Cohésion Sociale (DRDJSCS) de Normandie. Il est enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Objectifs

L'Éducateur Sportif mention «Activités Physiques pour Tous » met en œuvre, en autonomie et en sécurité dans le domaine des « activités physiques d'entretien corporel », des « activités et jeux sportifs » et des « activités physiques en espace naturel » les compétences suivantes :

- ◆ encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous ;
- ◆ organiser et gérer des activités physiques pour tous ;
- ◆ communiquer sur les actions de la structure ;
- ◆ participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous.

Emploi

L'éducateur.trice sportif.ve exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment : des collectivités locales, les éducateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques et sportives par le concours d'éducateur territorial des activités physiques pour tous ; d'associations, notamment sportives ; d'établissement d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ; d'une façon générale, de toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...). Il/elle peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

Les + de cette formation

+ Le BPJEPS Activités Physiques pour Tous est un éducateur sportif généraliste qui maîtrise 3 familles d'activités.

+ La durée de formation permet une **réelle alternance** et le temps de l'acquisition de compétences sur le terrain professionnel

+ L'éducateur sportif peut intervenir auprès de publics diversifiés

+ Les stagiaires participent à l'organisation d'événements sportifs



A qui s'adresse la formation ?

Cette formation est ouverte aux professionnels de l'animation et du sport en poste, aux demandeurs d'emploi, ainsi qu'aux personnes en reconversion professionnelle.

**Contribuer à la
transformation
sociale par
l'éducation
populaire**

Contenu et calendrier de la formation

Nos sessions BPJEPS APT se déroulent sur environ 16 mois, en alternance, avec en moyenne une semaine par mois en centre de formation. Il appartient au candidat de trouver une structure professionnelle et un tuteur avant son entrée en formation. Dès sa mise en ligne, vous pourrez télécharger le calendrier sur notre site : www.cemea-normandie.fr

Un lien continu sera garanti tout au long de la formation entre stagiaires, structures professionnelles, tuteurs et centre de formation.

Le BPJEPS « Educateur Sportif » mention « Activités Physiques pour tous » est constitué de 4 Unités Capitalisables :

- ◆ UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- ◆ UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- ◆ UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « APT »
- ◆ UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention « APT » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

Conditions d'entrée en formation

- ◆ Déposer un dossier d'inscription complet (à retirer dans nos bureaux ou à télécharger sur notre site internet : www.cemea-normandie.fr)
- ◆ Satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables à l'Entrée en Formation :
 - être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ; « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ; « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ; « certificat de sauveteur secouriste du travail (STT) » en cours de validité.
 - présenter un certificat médical de non contre-indication à « la pratique des activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.
 - être capable de réaliser les deux tests suivants : test navette « Luc Léger », test d'habileté motrice.
- ◆ Réussir les tests de sélection d'entrée en formation (entretien de 30 minutes et écrit de 2 heures)
- ◆ Avoir une structure professionnelle avant l'entrée en formation

Coût et financement de la formation (Sous réserve de modification)

- ◆ Frais d'inscription : salariés : 50€ / demandeur d'emploi : 25€
- ◆ Coût pédagogique de la formation : 6500€

Les stagiaires peuvent bénéficier

- ◆ D'un plan de formation employeur
- ◆ D'une période de professionnalisation
- ◆ D'un congé individuel de formation
- ◆ Du compte personnel de formation
- ◆ D'un plan de professionnalisation

Les **CEMEÁ**

Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- ◆ Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- ◆ Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.
- ◆ Favoriser le développement des liens sociaux.
- ◆ Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- ◆ Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs pratiques, leurs représentations.
- ◆ Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
- ◆ Participer à une éducation critique aux médias et à l'information.
- ◆ Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturalité.
- ◆ Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
- ◆ ...

Notre conception de la formation :

- ◆ La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.
- ◆ La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.
- ◆ L'entrée en formation est indépendante de la possession scolaires ou universitaires.
- ◆ La formation prend en compte les parcours des personnes; c'est un facteur de promotion sociale.
- ◆ La laïcité est une de nos références et de nos pratiques.
- ◆ La formation est un lieu du développement culturel.
- ◆ La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.